



ECOS Nord
Évaluation-orientation de la COopération Scientifique
Programme de coopération et de
Partenariat universitaire et scientifique
France - Amérique Latine (Colombie - Mexique - Pérou - Venezuela)
MEAE - MESR



Paris, le 11 décembre 2023

Madame, Monsieur,

Objet : Coopération scientifique et universitaire avec le Mexique (30^{ème} appel à projets).

ECOS Nord est un instrument qui relève conjointement du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il vise à renforcer le développement de projets de recherche scientifique d'excellence et à créer des réseaux de chercheurs binationaux avec quatre des pays du nord de l'Amérique latine (Colombie, Mexique, Pérou, Venezuela).

En ce sens, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement du trentième appel à projet ECOS Nord Mexique. Si des unités de recherche de votre établissement souhaitent y répondre, je les invite à soumettre leurs projets respectifs auprès du Comité **au plus tard le 26 janvier 2024**, délai de rigueur.

Pour la première fois, le dépôt des projets se fera en ligne sur la plateforme suivante :
<https://paris13.moveonfr.com/locallogin/65004aa9b922e3fbd405ef56/fra>.

Afin d'y déposer leurs projets et les documents annexes nécessaires, les porteurs français de candidatures devront créer un identifiant et un mot de passe. La page signée faisant état de l'aval institutionnel de leur université ou institut de recherche devra être impérativement adressée au Comité, sous peine d'annulation de la candidature : elle sera téléversée sur la plateforme en annexe au projet ou envoyée directement par mail au secrétariat d'ECOS Nord (ecos.nord@univ-paris13.fr).

Le partenaire mexicain du demandeur français est tenu, quant à lui, de déposer un projet rigoureusement identique, et dans les mêmes délais, auprès du CONAHCYT/ANUIES, selon les modalités définies dans l'appel à projets que cet organisme émet au Mexique en parallèle au nôtre.

Les projets candidats à Ecos-Nord Mexique feront l'objet d'une expertise scientifique répondant aux critères des deux pays, avant qu'une décision conjointe ne soit prise lors d'un comité binational. Celle-ci sera notifiée aux responsables français de projets, sous couvert des universités et instituts de recherche ayant donné leur aval institutionnel. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien des deux parties pour une durée de quatre ans.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir diffuser la présente lettre auprès des unités de recherche de votre établissement.

Georges LOMNÉ
Président du Comité ECOS Nord